



Bordeaux, le 21 juin 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Ligne ferroviaire Libourne-Bergerac : première réunion du comité des financeurs

Le comité de pilotage associant l'ensemble des 19 financeurs\* des travaux de régénération de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac, s'est réuni pour la première fois ce jeudi 21 juin 2018 à Bergerac, sous la co-présidence du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Didier LALLEMENT, et du vice-président du conseil régional en charge des infrastructures, des transports et des mobilités, Renaud LAGRAVE. Il s'agit d'une étape importante qui marque pleinement l'engagement de l'opération.

Lors de cette réunion, la SNCF a présenté le calendrier et le déroulement des travaux qui seront réalisés sous fermeture de ligne du 2 janvier au 29 septembre 2019. Les travaux se dérouleront en 3 phases :

- janvier à mi mars 2019 : travaux « connexes » (dévoisement des réseaux, réfection de la plateforme et du dispositif hydraulique, renouvellement d'une partie des passages à niveau, déchargement du long rail soudés le long des voies, travaux sur ouvrages d'art) ;
- mi mars à mi juin : travaux en « suite rapide » (renouvellement de 53 km de voie ferrée du tronçon Libourne-Bergerac et réalisation des travaux dans le sens Bergerac-Libourne à partir de Coutras) ;
- mi juin à fin septembre : travaux en « hors suite » (renouvellement des 10 km restant de voie ferrée entre sur le tronçon Libourne-Bergerac, renouvellement des appareils de voie, remplacement du pont-rail de Pineulh, travaux de finition).

Les modalités de desserte de substitution des territoires pendant cette période, dont les principes ont été également présentés, feront l'objet de réunions de concertation avec les collectivités et associations d'usagers dans le cadre des comités de lignes organisés à la rentrée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

La ligne Bordeaux-Bergerac-Sarlat est un des axes structurants du réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine. Elle supporte chaque jour un trafic TER de 14 allers-retours ainsi que de quelques trains de fret par semaine. Sa fréquentation est d'environ 3 200 voyageurs quotidiens, soit de l'ordre de 900 000 voyageurs par an, avec plus de la moitié des déplacements pour des motifs professionnels et scolaires (56%).

La section comprise entre Bergerac et Sarlat a déjà fait l'objet de travaux dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2007-2013 pour un montant de 50 M€. Les travaux qui vont être menés, concernent à présent le renouvellement complet de la voie et du ballast entre Libourne et Bergerac (environ 60 km).

Il s'agit là d'une des opérations majeures visant à pérenniser les lignes et dessertes ferroviaires régionales du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 de l'ex-région Aquitaine, dont le volet « mobilité multimodale », très important (983 M€), vise à moderniser et développer les infrastructures de transport, indispensables pour répondre efficacement aux besoins de mobilité de la population.

Le financement de cette opération, dont le coût est estimé à près de 84 M€, est assuré selon la répartition suivante : 27,27 M€ État, 35,18 M€ Région, 14,66 M€ SNCF Réseau et 6,75 M€ collectivités territoriales.

Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et Alain ROUSSET, président de la région Nouvelle-Aquitaine, saluent à nouveau l'ensemble des acteurs locaux, communautés de communes, communautés d'agglomération et conseils départementaux\*, qui se sont mobilisés notamment avec l'appui des parlementaires, pour la réussite de ce projet aux côtés de l'État, de la Région et de SNCF Réseau.

\* SNCF Réseau, l'État, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le conseil départemental de la Gironde, le conseil départemental de la Dordogne, la communauté d'agglomération Bergeracoise, la communauté d'agglomération du Libournais, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, la communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais, la communauté de communes Castillon-Pujols, la communauté de communes Montaigne Montravel et Gurson, la communauté de communes du pays Foyen, la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord, la communauté de communes de la Vallée de l'Homme, la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, la communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord, la communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède, la communauté de communes Portes Sud Périgord, la communauté de communes du Pays de Fénélon.